

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

**Présents** : CHEVALIER C; BADONNEL JC; ROUX G; DOMARTIN R; VINEY MC; TROSSAT P; ARBEY C; FROIDEVAUX L; ROBBE B; BRISARD C.

**Absents** : NEVERS A ; ROUET D.

## ORDRE DU JOUR

**DCM : Acceptation chèques vente de bois en mairie en date du 31/01/2018.**

**DCM : Renouvellement convention SPA de Besançon.**

**DCM : Projet travaux cimetière communal.**

**DCM: Tarifs 2019 pour location de la salle des fêtes.**

**DCM: Autorisation pour engager, liquider et mandater les factures d'investissement avant le vote du budget 2018.**

**DCM: Participation pour repas des "Ainés".**

**DCM : Acceptation chèques vente de bois en mairie en date du 31/01/2018.**

Une vente de quatre lots de bois a eu lieu en mairie le 31 janvier 2018 pour une somme totale de 219.60 €

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à ***l'unanimité des membres présents***, accepte cette recette qui sera imputée à l'article 7022 du budget primitif communal M14/2018.

**DCM : Renouvellement convention SPA de Besançon.**

Madame le Maire rappelle la législation en vigueur concernant les animaux errants et qui oblige les communes à avoir soit une fourrière communale soit à conclure une convention avec un organisme habilité à remplir la fonction de fourrière.

La convention établie avec la SPA de Besançon ayant expiré, il y a lieu de la renouveler.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, ***le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents***, donne son accord pour le renouvellement de cette convention pour une durée d'une année à compter du 01 mars 2018 et un coût de 0.35€ par habitant sur la base du dernier recensement et charge Madame le Maire de signer cette nouvelle convention.

**DCM : Projet travaux cimetière communal.**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de réaliser des travaux au cimetière communal car celui-ci s'avère trop petit et suite également à différentes demandes de dépôt d'urnes dans un columbarium et dépôt de cendres dans un jardin du souvenir.

Ces travaux consisteraient à la création d'un columbarium, à la création d'un jardin du souvenir et à un aménagement paysager.

La société GRANIMOND de Saint-Avoid est venue sur le terrain et suite à cette visite a remis un devis pour un montant HT de 21 423.00 € soit un montant TTC de 25 707.60 €

Les postes « Columbarium » et « jardin du souvenir » sont exclus d'une demande de subvention Etat au titre de la DETR.

Le poste « Aménagement paysager » ne peut pas être subventionné par l'Etat au titre de la DETR car le montant subventionnable HT est inférieur à 15 000 €

Le Département ne prend pas en charge ces travaux. Néanmoins, les services départementaux vont se rapprocher des services de l'Etat pour essayer de solliciter une subvention afin de pouvoir aider la commune à réaliser ces travaux. Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents**, autorise Madame le Maire à signer ce devis avec la société GRANIMOND.

Cette dépense d'investissement sera à inscrire sur le budget primitif communal M14/2018

### **DCM: Tarifs 2019 pour location de la salle des fêtes.**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a repris la gestion de la salle des fêtes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Des tarifs avaient été fixés à cette reprise et non réactualisés depuis.

Suite au bilan de l'activité de cette salle et aux différentes dépenses réalisées (électricité, eaux, gaz et diverses fournitures) il y a lieu de revoir les tarifs de location.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à savoir :**

TYPES DE PRESTATION PROPOSEES	Habitants de Boulot		Extérieurs à Boulot	
	ETE 1/05 au 30/09	HIVER 1/10 au 30/04	ETE 1/05 au 30/09	HIVER 1/10 au 30/04
<b>Journée en semaine</b> Lundi, mardi, mercredi, jeudi. 24 heures de location.	<b>115 €</b> Sans vaisselle	<b>140 €</b> Sans vaisselle	<b>140 €</b> Sans vaisselle	<b>190 €</b> Sans vaisselle
	<b>140 €</b> avec vaisselle	<b>165 €</b> avec vaisselle	<b>165 €</b> avec vaisselle	<b>215 €</b> avec vaisselle
<b>Week-end complet.</b> Du vendredi 18h00 au lundi 19h00 et jours fériés.	<b>190 €</b> Sans vaisselle	<b>240 €</b> sans vaisselle	<b>240 €</b> sans vaisselle	<b>340 €</b> Sans vaisselle
	<b>240 €</b> avec vaisselle	<b>290 €</b> avec vaisselle	<b>290 €</b> avec vaisselle	<b>390 €</b> avec vaisselle

**DCM: Autorisation pour engager, liquider et mandater les factures d'investissement avant le vote du budget 2018.**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de régler les factures suivantes :

**SARL MOTOCULTURE RIOLAISE** : facture n° FB8325 du 26/01/2018 pour l'achat d'une tondeuse pour un montant HT de 366.67 € soit un montant TTC de 440.00 €

**BERSOT** : facture n° 44780 du 31/01/2018 pour l'achat d'un aspirateur pour la salle des fêtes communale pour un montant HT de 195.95 € soit un montant TTC de 235.14 €

**ONF** : facture n° 1200371434/11867 du 12/12/2017 pour un montant HT de 420.00 € soit un montant TTC de 462.00 €

Ces factures représentent des dépenses d'investissement.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, ***le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,*** donne son autorisation pour mandater ces factures avant le vote du budget primitif communal 2018 et charge Madame le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018.

**DCM: Participation pour repas des "Ainés".**

Une contribution de 30 € par personne est demandée aux membres du Conseil Municipal et leurs conjoints ou conjointes, aux membres du bureau du CCAS et à tous les membres des diverses associations du village de Boulot.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, ***le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,*** accepte cette participation qui sera versée sur le budget COMMUNAL PRIMITIF M14/2018.

## **Questions diverses**

**Eclairage public:**

Un point de situation sur le dossier "modernisation de l'éclairage public".

L'état des lieux effectué avec l'aide d'un électricien professionnel, puis un diagnostic permettant d'identifier les solutions performantes pour améliorer la situation actuelle ont conduit à un plan d'action.

Le professionnel doit adresser un devis à la Mairie afin d'élaborer ensuite un dossier de modernisation en liaison avec le SIED.

**Terrain multisports:**

***le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,*** donne son accord pour la rédaction d'une délibération afin de donner la priorité aux écoles et collèges dans l'utilisation du terrain multisports.

Madame le Maire, Claude CHEVALIER